

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND
DU 26 MAI 2019.**

**Déclaration réciproque de groupement de listes
avec récépissé (*)**

Nous, soussignés, candidats titulaires, figurant parmi les trois premiers candidats de la liste (1), présentée pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et autorisés à cette fin par les personnes qui nous ont présentés, déclarons, au nom de notre liste, former groupe, au point de vue de la répartition des sièges, par application de l'article 16bis, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, avec la (les) liste(s) de candidats du groupe linguistique français mentionnée(s) ci-dessous :

Liste	Liste		
NOM ET PRÉNOM des trois premiers candidats (2)	Signature des candidats qui font la déclaration	NOM ET PRÉNOM des trois premiers candidats (2)	Signature des candidats qui font la déclaration

Fait à, le2019.

Signature des trois premiers candidats,

- (*) La présente déclaration sera remise au Président du bureau régional, à l'adresse indiquée par ce dernier, le jeudi 45^{ème} jour avant le scrutin, entre 14 et 16 heures.
- (1) Mention du sigle ou du logo de la liste.
- (2) Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

Bureau régional
Président

FORMULE F/11bis

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND
DU 26 MAI 2019.**

**Récépissé remis en échange d'une
déclaration de groupement de listes**

Le Président du bureau régional reconnaît avoir reçu des mains de (1),
figurant sur la liste (2), une déclaration réciproque de groupement de listes faite par application de l'article 16bis,
§ 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises.

Cette déclaration de groupement de listes concerne les listes suivantes du même groupe linguistique
(groupe linguistique français), présentées à l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Pour la liste (2)

..... candidats (3)

Pour la liste (2)

..... candidats (3)

Pour la liste (2)

..... candidats (3)

Fait à Bruxelles, le2019.

Signature des trois premiers candidats,

- (1) - Nom et prénom du (des) candidat(s) déposant(s).
- Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M).
- (2) - Mention du sigle ou du logo de la liste en question.
- (3) - Mention des nom et prénom des trois premiers candidats de la liste.